

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 16 novembre 2021

Convocation du : 10 novembre 2021

Le deux mille vingt et un, à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Montmaur sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT ;

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Dominique TRUC excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA ;
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Jean BANAL ;
Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Rajaa TOUSSAINT ;

ORDRE DU JOUR : Attribution du lot n°11 Électricité du marché de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération 2021/80 du 18 mai 2021 attribuant le lot n°11 Électricité du marché de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq à l'entreprise ELEC 2000 LELIEVRE Pascal – ZA Le Plat – 05400 VEYNES pour un montant de 30 700.11 € H.T,
Vu la délibération n°2021/109 du 27 septembre 2021 résiliant le lot n°11 pour modification substantielle supérieure à 50 % du montant du lot,
Vu la nouvelle publication en date du 15 septembre 2021,
Vu les offres de deux entreprises,
Vu le rapport d'analyses des offres de l'assistant à maîtrise d'œuvre,
Vu l'avis de la commission MAPA en date du 8 novembre 2021 ;
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 8 novembre 2021

Considérant :

- que l'entreprise IDEO n'a pas donné les précisions concernant la provenance et la conformité des fournitures ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de valider la décision de la commission MAPA et d'attribuer le lot n°11 Électricité à l'entreprise ÉLEC 2000,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux,
- Rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 7 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211116-De_139_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Affichage : 29/11/2021

Pour le président



Le Président



Michel NICOLAS CHARLES